

1°.- ACTIVITES DES EXPERTS DE LA GOPA.

Monsieur Constant Van den Driessche est arrivé au Zaïre le 29 janvier 1979 et a commencé ses activités le 1er février 1979 comme responsable du projet.

Le Citoyen Kadind Tshibangu a commencé ses activités 2 mois plus tard, tel que prévu par le contrat entre la Banque du Zaïre et la Gopa, c'est-à-dire le 1er avril 1979, en qualité de technicien en pièces de rechange.

La répartition des tâches et des responsabilités entre les deux experts a été arrêtée comme suit :

- " Description des tâches à effectuer par les Experts de la GOPA,
- " Citoyen TSHIBANGU (CT) et Monsieur Van den DRIESSCHE (VDD)
- " attachés à la Banque du Zaïre pour l'exécution du programme
- " d'aide allemande en marchandises II (secteur des transports).
-
- " Préparation et suivi des commandes
- " Conseiller les entreprises bénéficiaires au sujet de l'utilisation
- " des moyens et du processus d'exécution en mettant l'accent sur le
- " rôle de l'ingénieur - conseil (CT/VDD).
- " Favoriser les véhicules utilitaires (seulement dans certains cas
- " un maximum de 10% de la valeur des commandes peut servir à
- " des voitures (CT).
- " Veiller à ce que 70 % des moyens soient employés au remplacement
- " des pièces d'usure (fast moving parts - CT).
- " Vérifier et contresigner les demandes de paiement destinées à
- " la KW (VDD).
- " Mettre au point des listes de pièces de rechange nécessaires avec
- " les sociétés d'Etat, avant la commande(CT) .
- " Ouvrir un dossier pour chaque importateur bénéficiaire de ce

" programme et pour chaque commande (VDD).

" Surveillance de l'utilisation du matériel après livraison

" Contrôle de l'utilisation des livraisons de pièces de rechange effectuée aux importateurs selon les critères suivants :

" -- favorisation du secteur agricole et des autres secteurs productifs comme les petites et moyennes entreprises lors de la répartition finale des pièces de rechange automobiles (CT/VDD)

" -- respecter un coefficient minimum de 30% pour les entreprises établies à l'intérieur du pays (CT/VDD).

" -- respecter des quotas d'importation en tranches de 500.000 Deutsche Mark chacune par importateur afin d'éviter les achats spéculatifs et pour que les commandes respectent les besoins (CT/VDD).

" -- contrôle de la justesse des prix de vente en tenant compte de la législation concernant les marges commerciales (VDD).

" -- contrôle par sondages de l'utilisation des pièces de rechange auprès des bénéficiaires finaux par des visites personnelles (CT/VDD).

" -- contrôles globaux des contingents pour les sociétés d'Etat au moyen de rapports qui devront être établis mensuellement (CT/VDD). "

2° PRESTATIONS DE LA BANQUE DU ZAIRE.

Dès l'arrivée du Chef du projet expatrié, la Banque du Zaïre a mis un appartement de qualité, meublé et équipé correctement à la disposition du susdit expert et sa famille. Cet appartement est situé dans le Building 3 Z sis avenue des 3 Z.

Pour permettre à l'expert de la Gopa de commencer ses activités dès son arrivée, la Banque du Zaïre a mis une voiture de location à sa disposition. Tout ceci est conforme au contrat et nous ne pouvons qu'en exprimer notre grande satisfaction.

En ce qui concerne la deuxième voiture de service destinée au Citoyen Tshibangu, la Banque du Zaïre n'a plus respecté ses

engagements contractuels, puisque le Citoyen Tshibangu n'est pas à mesure de leur présenter un Permis de conduire officiel, indispensable pour l'obtention d'un véhicule. De ce fait, les activités de l'expert en question se sont réduites ~~au minimum.~~

La Banque du Zaïre a exprimé son désir d'écarter le bureau de la Gopa des installations de la Banque. Pour cela la Gopa s'est chargé de chercher des locaux fonctionnels de location en ville. Pour satisfaire les deux parties, la Gopa a fait appel au Conseiller de la Banque du Zaïre, et c'est l'architecte du Département des immeubles qui est venu inspecter les lieux et son infrastructure. C'est sur son rapport que le montant du loyer a été négocié et que la Banque du Zaïre a loué à son nom les bureaux pour la Gopa qui se trouvent au Boulevard du 30 juin, dans l'arrière bâtiment de la société Phillips, composés d'un bureau du Chef de projet, 1 bureau avec salon d'attente pour le deuxième expert, 1 réception, 1 secrétariat, 1 toilette et 4 parkings. Le Chef du projet s'est chargé de faire installer les téléphones sous les n°s 30.865 et 30.879. La Banque a meublé et équipé correctement le bureau qui est devenu opérationnel le 25 février 1979. Toutes les fournitures de bureau sont livrées par la Banque du Zaïre.

3° EVOLUTION DU PROJET.

Mois de Février 1979.

Dès l'arrivée du Chef de projet, il s'est occupé à établir les contacts avec la Banque du Zaïre, c'est-à-dire, Monsieur Erwin BLUMENTHAL, Directeur Principal, le Citoyen NSELE, Vice-Gouverneur de la Banque du Zaïre, le Citoyen MUANDA, ex Conseiller Principal du Gouverneur, le Citoyen MAWAKANI, Directeur du Département de la Réglementation des Changes et des Accords Internationaux, le Citoyen MUNYARUGENDO, son Assistant et le Citoyen ZAKPIOMBU Wandu, responsable du Secrétariat Général ainsi que le Citoyen NKUNKU, Directeur du Département des Immeubles.

Ensuite le Chef du projet a pris contact avec l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne et le bureau de l'OZAC à Kinshasa. En outre, il a pris contact avec le Citoyen KAMA Budiaki, Directeur de la Coopération Internationale au Département des Affaires Etrangères.

Après l'établissement de ces contacts, la Gopa a démarré immédiatement ses activités. Avec le Citoyen MUNYARUGENDO, le Chef de projet Monsieur VAN DEN DRIESSCHE a élaboré et arrêté la circulaire 161 formulant la procédure à suivre par les bénéficiaires de l'aide allemande dont le texte ci-dessous publié le 8 février 1979 :

" BANQUE DU ZAIRE

" -----

"

" CIRCULAIRE N° 161

" -----

"

" La Banque du Zaïre, agissant en vertu de l'ordonnance-loi
" n° 67/272 du 23 juin 1967, arrête les dispositions suivantes en
" matière d'utilisation du prêt allemand d'un montant de DM. 25.000.000
" destiné à financer l'importation des pièces de rechange pour véhicules
" utilitaires.

"

" I. - PROCEDURE.

"

" Le régime applicable est celui fixé par la circulaire n° 4 du
" 6 juillet 1964, sous réserve des dispositions particulières ci-après :

"

" 1.- Les importateurs désignés par le Conseil Exécutif dont la liste
" en annexe présenteront à leur banquier habituel les licences
" modèles I/AFA accompagnées des documents suivants :
" facture proforma ou copie du contrat de fourniture libellés
" dans la devise de la fourniture. Ces licences couvrent la
" valeur CIF de la marchandise.

"

" 2.- Hormis l'Office des Routes qui est autorisé à utiliser son
" quota en 5 - 6 - 7 tranches égales au choix, les autres bénéficiaires
" souscriront les licences par tranches maximales de
" DM. 500.000 ou de l'équivalent de ce montant en DM. dans
" d'autres monnaies de fourniture. Les livraisons pourront
" être fractionnées.

"

" 3.- Tous les modèles I/AFA sont directement validés par les
" banques agréées, sous condition de l'ouverture d'un crédit
" documentaire irrévocable portant la mention : aide financière
" allemande n° du prêt AL 77 65 662.

- " 4.- Les paiements en devises seront exécutés par la
" Kreditanstalt Für Wiederaufbau, Francfort sur le Main
" Palmengartenstrasse 5 - 9, République Fédérale
" d'Allemagne à 60¹ jours sans intérêt à compter de la
" date d'embarquement des fournitures. Aucun paiement
" n'interviendra au-delà du 31 décembre 1981.
"
" 5.- La validation des modèles I/AFA entraîne pour les
" banques agréées l'engagement de verser, lors de
" l'introduction de la licence, la contrevaletur en zaïres
" de l'importation au compte 11300/0754 ouvert dans les
" livres de la Banque du Zaïre.
"
" 6.- Une copie de l'ordre de virement sera communiquée
" au Département du Plan et à la Gesellschaft für Organi-
" sation, Planung und Ausbildung mbH, en abrégé "GOPA".
"
" 7.- La date limite de l'introduction des licences par les
" importateurs est fixée à 360 jours à partir de la date
" de la diffusion des présentes instructions.
"
" 8.- Les licences modèles I/AFA sont enregistrées et validées
" par les banques agréées avec modalité de paiement prêt alle-
" mand n° 77.65.662. Les importations effectuées dans le
" cadre de ce programme d'aide sont soumises aux contrôles
" des mandataires de l'Office Zaïrois de Contrôle avant
" embarquement.
"
" 9.- Les opérations relatives à l'utilisation de ces fonds
" s'effectueront sous la surveillance conjointe du Dépar-
" tement de l'Economie Nationale, de l'Industrie et du
" Commerce et de la Gesellschaft für Organisation, Planung
" und Ausbildung mbH.
"
" 10.- Le refus par une société bénéficiaire de cette aide de
" collaborer avec la GOPA, peut entraîner pour elle la
" perte du bénéfice des tranches restantes de son quota
" et ou des aides ultérieures allemandes.
"
"

II.- MODALITES SPECIALES.

- " 1.- La commande qui devra faire ressortir la devise de

" fourniture, le cubage, le tonnage, les prix FOB et CIF
" ainsi que la fraction de la commande réservée à l'intérieur
" du pays sera visée par le représentant de la GOPA au
" Zaïre. L'adresse de la GOPA à Kinshasa vous sera commu-
" niquée ultérieurement.

" 2.- La Banque émettrice du Crédit documentaire transmettra
" par l'entremise de son correspondant à la Kreditanstalt
" für Wiederaufbau deux copies du crédit documentaire. La
" transmission de ces copies est considérée comme un appel de
" fonds au sens du contrat de prêt.

" 3.- Le renvoi par la Kreditanstalt d'une copie du crédit
" documentaire signée et munie du cachet au correspondant
" étranger de la banque zaïroise, signifie acceptation par
" la Kreditanstalt d'effectuer les paiements à concurrence du
" montant du crédit documentaire ou des crédits documentaires
" conformément aux conditions générale du prêt.

" 4.- A la réception, et après vérification des éléments du
" crédit documentaire, le correspondant présentera à la
" Kreditanstalt une demande de versement selon le modèle
" en annexe à laquelle seront jointes copies :

- " a) de la facture commerciale concernant
" les fournitures à payer;
" b) du connaissement ou de la lettre de transport;
" c) de la facture du fret;
" d) le cas échéant, des copies des garanties
" bancaires à fournir selon le marché de
" livraisons et de services;
" e) certificat d'assurance;
" f) certificat de l'Ozac.

" 5.- Si la demande de versement est régulière, la Kreditanstalt
" virera ou transférera le montant demandé au correspondant
" de la banque zaïroise.

" 6.- Si, conformément au crédit documentaire, la Kreditanstalt
" effectue des paiements en une monnaie autre que le Deutsche
" Mark, elle débitera le bénéficiaire du montant en DM qu'elle

" aura dépensé pour l'acquisition de l'autre monnaie, les frais
" compris.

"
" Les banques agréées intervenantes sont
" instamment priées d'informer correctement leurs corres-
" pondants sur la procédure à suivre pour l'utilisation de ce prêt.

sé/ BOFOSSA w'AMB'ea NKOSO

Gouverneur.

Modèle "Demande de versement"

Correspondant de la banque
zaïroise (lieu) (date)

Kreditanstalt für Wiederaufbau

Palmengartenstrasse 5 - 9

D - 6000 Frankfurt am Main

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE.

Objet : L II a / 2 - Aide financière publique en faveur de la
République du Zaïre (pays)
Programme d'aide en marchandises (secteur des
(projet) transports)

Votre n° du Prêt AL 77 65 662

Crédit documentaire de.....N°.....
(banque)

Votre engagement de versement N°.....

Notre N° du crédit documentaire

Demande de versement

En conformité avec les conditions du crédit documentaire/ des crédits documentaires en rubrique nous avons reçu des documents concernant la livraison de
(quantité et désignation de la marchandise)

.....
(selon le crédit documentaire)

Poids brut ou volume:.....Pays d'origine.....

Les marchandises ont été expédiées

le.....à à destination de
par (1)

chemin de fer

navire (nom):.....Pavillon:.....

(1) Indiquer la mention valable.

N° du connaissement : établi le
Ayion de la Compagnie aérienne (nom et nationalité):.....
.....

Comme documents pour la fourniture/ les fournitures se trouvent en
annexe :

- factures (copies) du fournisseur
- documents de transport (copies non négociables)
- factures de fret (au cas où les frais de transport
seraient payés par le crédit documentaire)
- Autres documents:.....

Nous nous référons à votre engagement de versement ainsi qu'aux
"Conditions Générales de la Kreditanstalt für Wiederaufbau ("Kreditanstalt")
au sujet de paiements dans le cadre de la procédure de paiement par crédit
documentaire" et vous prions de bien vouloir virer les montants dus pour
paiement par le / les crédits documentaires de

.....

au total

par poste (1)

par mandat télégraphique (1) (frais de télégramme à notre charge)

à notre compte n°.....auprès de.....

La présente demande de versement vous a été envoyée par télégramme /
par télex (1) le

Le / les crédit (s) documentaire (s) dont copie (s) nous a / ont été retournée (s)
munie (s) de votre / vos engagement (s) de versement, n'a / n'ont pas été
annulé (s) ni modifié (s) sans votre accord.

Remarques :

.....

(cachet et signature)

(1) Indiquer la mention valable ou - en cas d'appel
de fonds collectif - indication séparée.

LISTE DES BENEFICIAIRES.

=====

I. Secteur étatique des transports

1. Office des Routes
2. S.N.C.Z.
3. ONATRA
4. S.T.K.
5. O.T.C.Z.

II. Autres Sociétés d'Etat

1. S.N.EL.
2. O.N.P.T.Z.

III. Entreprises privées importatrices et distributrices des pièces de rechange.

1. SOCIMAT
2. MAGIRUS DEUTZ ZAIRE
3. AFRICAUTO ZAIRE
4. AZDA
5. UNIC
6. MOTUKA-ZAIRE

dont	40%	TOYOTA	camions
	20%	LEYLAND	"
	10%	SAVIEM	"
	5%	FIAT	"
	10%	BEDFORD	"
	15%	Divers	"

7. PIESAUTO

dont	25%	TOYOTA	camions
	20%	FIAT	"
	25%	LANDROVER	"
	5%	PEUGEOT	Transporteur
	5%	RENAULT	"
	5%	MAZDA	"
	5%	DATSUN	"
	10%	Restants au choix	

Après la publication de la circulaire 161, le Citoyen KAMA du Département des Affaires Etrangères et Monsieur Van den DRIESSCHE de la GOPA ont organisé une réunion en date du 16 février 1979 au salon Vert des Affaires Etrangères, invitant tous les bénéficiaires du projet ainsi que Monsieur HEINRICH de l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne en qualité d'observateur.

Le Citoyen KAMA et Monsieur Van den DRIESSCHE ont expliqué en détail la technique et le fonctionnement de la circulaire 161. Ils ont également averti les bénéficiaires de leur fermeté dans le domaine des contrôles des listes des besoins, des prix d'achat et des prix de vente.

La réunion s'est déroulée dans un climat agréable et tous les participants ont fait preuve d'un esprit de collaboration. Il a été décidé en fin de réunion, qu'à partir du 17 février 1979, la GOPA accepterait les dossiers à consulter. Les premiers dossiers sont arrivés au bureau de la GOPA le 19 février 1979 pour être examinés de suite. Comme le bureau de la GOPA travaillait encore à sa structure administrative, c'est-à-dire, l'ouverture des dossiers individuels, l'installation des machines des bureaux, l'achat des premiers besoins en matériels et à la rédaction de ses imprimés, les premiers dossiers n'ont pu être libérés et accordés qu'à partir du 24 février 1979. C'est le dossier de MOTUKA ZAIRE qui était le premier complet et le plus correct qui a fait l'objet de la primeur du projet.

Mois de Mars 1979.

C'est à partir du mois de mars que le projet est rentré dans sa phase opérationnelle et exécutive avec les sociétés d'Etat S.T.K. - O.T.C.Z. - et ONATRA que l'Expert de la GOPA Monsieur Van den DRIESSCHE a assisté et aidé à l'établissement des besoins et à la sélection des pièces à commander. Ensuite la GOPA a continué à contrôler des factures proformas des autres bénéficiaires tout en respectant les contrôles des prix d'achat sur base des catalogues ou des contre offres des différents fournisseurs, en tenant compte de la répartition à concurrence de 30% des pièces de rechange destinées à l'intérieur du pays. Pour faire cela, la GOPA a fait des sondages chez les bénéficiaires sur la composition de leurs filiales, la rotation de leurs stocks et la densité des différentes marques des véhicules en circulation dans les différentes régions du pays.

La GOPA a également contrôlé par sondage, la clientèle agricole auprès des bénéficiaires pour que ces sociétés puissent bénéficier en priorité du coefficient de 30% destinés à l'intérieur. C'est sur ces bases-ci que les factures proformas ont été demandées et les commandes autorisées, exemple typique en annexe. (Cfr photocopies ci-jointes).

Suite aux contrôles des factures proformas, la GOPA a constaté qu'en règle générale, les frais de transport étaient trop élevés et que des contre offres de plusieurs expéditeurs s'avéraient nécessaires. Pour une meilleure appréciation de cet aspect du problème, nous joignons au présent rapport toute la correspondance que nous avons échangée avec les transporteurs.

Mois d'Avril 1979.

La négociation avec les armements et les expéditeurs devient fructueuse, les différents bénéficiaires reçoivent des contre offres inférieurs jusqu'à 32% par rapport au prix calculé par les fournisseurs habituels. Ce résultat libère davantage les devises à utiliser en pièces de rechange et évite également l'immobilisation inutile des fonds faisant l'objet des appurements compliqués des crédits documentaires. C'est dans le mois d'avril que nous rencontrons le premier obstacle du projet. Les fournisseurs nous ont informé que les crédits documentaires ouverts par les bénéficiaires ne sont pas confirmés par la DeutscheBank sous le prétexte que la K.F.W. n'a pas encore libellé les fonds. Après enquête auprès de l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne et la K.F.W., il nous a été communiqué que le retard parvenu à la mise à disposition des fonds est dû au manque des spécimens des signatures à fournir par le Département des Finances de Kinshasa. Ces signatures ne sont toujours pas obtenues et ce en date du 31 mai 1979 par la K.F.W. La Gopa négocie avec l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne pour qu'elle intervienne auprès de la K.F.W.

Mois de Mai 1979.

La GOPA continue son contrôle des dossiers, les ouvertures des licences et des crédits documentaires, impose une administration des magasins spéciaux pour l'aide allemande, entretient les contacts réguliers avec les expéditeurs et les bénéficiaires pour être informé des préparations des expéditions et des dates d'embarquements.

L'intervention de l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne et de la GOPA abouti à un résultat positif, la K.F.W. a libellé les fonds,

les crédits documentaires sont garantis et confirmés, les expéditions se préparent. C'est le 28 mai 1979 que le premier embarquement au départ de Rotterdam destiné à Piesauto est annoncé. D'autres suivront au 31 mai, 3 juin et 8 juin 1979. Les premières pièces sont attendues à Matadi entre le 11 et 15 juin 1979.

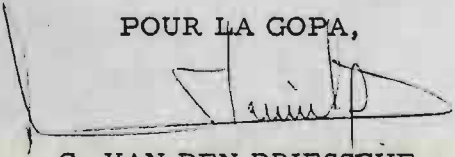
Le bureau de la GOPA a commencé à solliciter auprès des bénéficiaires la préparation de la deuxième tranche. Nous attachons à ce rapport la liste complète des dossiers accordés, mentionnant la date d'ouverture des crédocs, les délais de livraisons connus et les montants en DM et en Zaïres.

OBSERVATIONS :

- 1° Suite au manque des spécimens des signatures du Département des Finances, la confirmation des crédocs a pris un mois de retard, de ce fait, plusieurs bénéficiaires ont dû faire face à des intérêts bancaires ou au manque de gains provoqué par l'immobilisation de leurs liquidités payées à l'avance à l'ouverture de leurs licences. Il est évident que ces intérêts vont se répercuter sur les prix de vente.
- 2° Il est regrettable que les organismes tels que la S.N.EL. et l'O.N.P.T.Z. ne sont toujours pas à mesures de nous présenter leurs dossiers. Un cas semblable se manifeste chez la société SODIAZ qui bien que constituée n'est toujours pas opérationnelle.
- 3° En ce qui concerne les facilités des paiements en Zaïres par les sociétés d'Etat, nous attendons toujours que la Banque du Zaïre prenne position.
- 4° Le même problème se pose pour l'attribution d'un quota éventuel aux sociétés SOZABAT et GOODYEAR.
- 5° En dernière minute, nous avons été averti par AFRICAUTO que les fournisseurs anglais et américains refusent d'honorer les commandes et n'acceptent pas les paiements par la K.F.W. à 60 jours après embarquements. Nous savons que la K.F.W. a manifesté sa volonté de modifier cette procédure et d'accorder le paiement contre présentation des documents. Ici également, nous attendons la prise de position de la Banque du Zaïre, puisque un retard important dans l'exécution des livraisons risque d'en découler.

- 6° Il y a lieu de revoir la circulaire 161, en ce qui concerne le paragraphe n° 2 de la procédure. Les sociétés d'Etat ayant besoin des pièces de rechange et du matériel bien particuliers faisant l'objet des délais de livraison allant jusqu'à un an, nous proposons d'exempter les susdites sociétés des tranches de DM 500.000 pour accélérer les commandes et les dates de livraison.
- 7° En ce qui concerne le quota accordé à l'Office des Routes, nous sommes affrontés à un problème bien particulier, c'est-à-dire que les éléments qui ont fait l'objet de l'attribution de leur quota en 1977 ne reflètent plus la réalité ni la situation de 1979. Il y a lieu de revoir leur liste des besoins, tout en respectant la remise en état des bacs prévue initialement, mais d'autoriser des commandes en pièces de rechange pour la section travaux publics.
- 8° Nous regrettons également les délais de contrôle imposés par les représentants de l'OZAC à l'embarquement. Il nous a été communiqué par telex que cette institution impose des délais de 3 à 4 semaines, ce qui remet en cause la date d'embarquement, la rapidité des expéditions, le paiement aux fournisseurs et les intérêts appliqués sur le financement demandé par les bénéficiaires aux banques commerciales ainsi que le retard qui en résulte pour l'attribution des tranches suivantes.
- 9° Nous avons également été invités à une réunion au Département de l'Economie Nationale et de l'Industrie. Le Secrétaire d'Etat nous a demandé de lui faire part de l'évolution du projet et a exprimé le désir de faire bénéficier des entreprises sélectionnées par lui de l'aide allemande et ceux-ci en qualité de sous-bénéficiaires. Nous joignons copie de notre lettre ainsi que de notre rapport lui adressés.

POUR LA GOPA,


C. VAN DEN DRIESSCHE.

SITUATION DES COMMANDES DES PIECES DE RECHANGE
ET DES CREDOCS OUVERTS AU 31 MAI 1979.

SITUATION DES COMMANDES DES PIÈCES DE RECHANGE & CREDOCS OUVERTS AU 31.05.1979 - 1ère TRANCHE.

RAPPORT MENSUEL.

Importateur	Fournisseur	Montant 1ère tranche DM	Montant Fact. Proforma	Montant Crédoc	C/V en Z.	Date d'ouverture Crédoc	Délai de livraison	Date d'expiration
AFRICAUTO	Ford Werke AG	500.000	DM 52.260,56	DM 52.260,56				
	Berliet		FF 117.548,91	DM 50.887,00				
	Atraco		DM 149.947,41	DM 148.957,00	Z 125.934,81	28.03.1979	Non précis	60 jrs dès l'embarquement
	Ford Werke AG		DM 197.708,52	DM 197.710,00	Z 166.038,04	02.05.1979	Non précis	idem
	Ford Motor Cy		£ 13.475,647	DM 49.910,00			Pas avant 31.03.1980	idem
				DM 500.713,49	Z 291.972,85			
U.N.I.C.	Béral	500.000	DM 32.839,50				Non précis	60 jours
	Peter Hermsen		DM 33.577,75				4/6 semaines	60 jours
	Continental/Atraco		DM 14.530,00				4/6 semaines	60 jours
	Atraco		DM 24.956,75				6/10 semaines	60 jours
	Atraco		DM 139.355,00				12 semaines	60 jours
	Brémi auto Elekt		DM 20.407,04	DM 381.507,00	Z 320.391,81	28.03.1979	4 semaines	60 jours
	Fébi		DM 74.859,40				3 mois	60 jours
	Fébi		DM 3.748,50				2 mois	60 jours
	Fébi		DM 25.006,15				3 mois	60 jours

Importateur	Fournisseur	Montant lère tranche DM	Montant Fact Proforma	Montant Crédoc	C/V en Z	Date d'ouverture Crédoc	Délai de livraison	Date d'expiration
suite UNIC	Fébi		DM 10.912,00	DM 36.291,00	DM 30.477,40	DM 03.04.1979	2 mois	60 jours
	Boge		DM 36.291,23	DM 27.542,30	DM 23.254,94	DM 06.03.1979	4/5 semaines	60 jours
	Bosal		FB 436.270,00	DM 32.567,30	DM 27.349,96	DM 11.04.1979	4/5 semaines	60 jours
	Erling		DM 32.567,30	DM 32.567,00			1/2 en stock reste 4 mois	60 jours
				DM 477.907,60	401.474,11			
PIESAUTO		500.000						
	Roulunds Fabriker		Dkr 165.932,00	DM 59.261,43				60 jours
	Roulunds Fabriker		Dkr 115.674,00	DM 41.312,15				60 jours
	Roulunds Fabriker		Dkr 75.256,00	DM 26.877,15				60 jours
	Roulunds Fabriker		Dkr 365.460,90	DM 130.521,75	DM 440.818,35	DM 09.03.1979	6/14 semaine.	60 jours
	Roulunds Fabriker		Dkr 131.136,00	DM 46.834,29				60 jours
	Roulunds Fabriker		Dkr 147.836,80	DM 52.798,58				60 jours
	Heyco		DM 54.068,33	DM 54.068,33				60 jours
Neglin Lamp b.v.		Flh 92.884,00	DM 86.004,00				60 jours	
				DM 497.677,68	440.818,35			

Importateur	Fournisseur	Montant lère tranche DM	Montant Fact. Proforma	Montant Crédoc	C/V en Z	Date d'ouverture Crédoc	Délai de livraison	Date d'expiration.
SOCIMAT	Daimler Benz	500.000	DM 209.636,78	DM 220.269,00	185.342,67	30.03.1979	Non précis	60 jours
	Daimler Benz		DM 236.727,00	DM 248.358,00	207.094,81	30.03.1979	Non précis	60 jours
	Mitsui & Co Ltd		\$Us 10.639,48	DM 19.702,74			Non précis	60 jours
MAGIRUS D.				DM 488.757,74	392.437,48			
	Magirus Deutz	500.000	DM 182.853,00	DM 182.853,00	152.473,07	30.03.1979	90 jours	60 jours
	Magirus Deutz		DM 139.479,00	DM 139.479,00	117.135,00	02.04.1979	90 jours	60 jours
	Magirus Deutz		DM 189.816,00	DM 189.816,00	159.408,61	11.04.1979	90 jours	60 jours
MOTUKA Z.			DM 512.148,00	DM 512.148,00	429.016,00			
	Ito auto	500.000	\$ Us 14.860,00	DM 27.491,00	23.105,70		120 jours	60 jours
	Ito auto		\$ Us 56.825,00	DM 105.231,48		02.03.1979	2/3 mois	60 jours
	Lohmann		DM 14.236,00	DM 14.236;00		02.03.1979	2/3 mois	60 jours
	Lohmann		DM 24.920,00	DM. 24.920,00		02.03.1979	2/3 mois	60 jours
	Lohmann		DM 15.891,00	DM 15.891,00		02.03.1979	2/3 mois	60 jours
	Lohmann		DM 45.790,00	DM. 45.790,00		02.03.1979	2/3 mois	60 jours

.../...

Importateur	Fournisseur	Montant lère tranche DM	Montant Fact Proforma	Montant Crédoc	C/V en Z	Date d'ouverture Crédoc	Délai de livraison	Date d'expiration
suite MOTUKA Z.	Todo		DM 101.198,00	DM 101.659,00	84.987,00	08.03.1979	6/8 semaine.	60 jours
	Lohmann		DM 33.480,00	DM 33.480,00			env.2 mois	60 jours
	Lohmann		DM 45.155,00	DM 45.155,00			2/3 mois	60 jours
	Lohmann		DM 80.148,00	DM 158.785,00	133.348,61	27.03.1979	2/3 mois	60 jours
	Auto Craft		\$Us 7.340,00	DM 13.579,00	11.723,89	30.03.1979	2/3 mois	120 jours
				DM 586.217,48	425.819,20			
S. T. K.	Daimler Benz	500.000	DM 316.804,00	DM 316.804,00	262.365,67	12.04.1979	Non précis	60 jours
	Magirus Deutz		DM 112.053,00	DM 112.053,00			90 jours	Pendant validité accréditif.
			DM 428.857,00	DM 428.857,00	262.365,67			
Office des Routes	Schottel	Non limité	DM 59.399,80	DM 59.399,00			Non précis	60 jours
	M. W. M.		DM 72.972,00	DM 72.972,00			4/5 mois	60 jours
	Cofima		DM 37.185,00	DM 37.185,00			20/90 jours	60 jours.
	Cofima		DM 8.660,00	DM 8.660,00			20/90 jours	60 jours

Importateur	Fournisseur	Montant lère tranche DM	Montant Fact Proforma	Montant Crédoc	C/V en Z	Date d'ouverture Crédoc	Délai de livraison	Date d'expiration	
- suite - Office des R.	Cofima		DM 22.969,45	DM 22.969,45			20 à 90 jours	60 jours	
	Cofima		DM 43.836,00	DM 43.836,00			20 à 90 jours	60 jours	
	Schottel		DM 296.134,00	DM 296.134,00			4 mois	60 jours	
	Fiat Allis		\$ Us 59.641,31	DM 110.446,87			Non précis	60 jours	
	Elektrotechnik		DM 374.000,00	DM 374.000,00			5 mois	60 jours	
	Schottel		DM 118.799,60	DM 118.799,60			Non précis	60 jours	
	Caterpillar Ov.		\$Us 36.969,12	DM 68.461,34			Non précis	60 jours	
					DM 1.212.862,39				
	S.N.C.Z.	Non limité							
		Usine Emile							
Henricot SA			Fb 109.729,00	DM 6.927,34			90 jours	60 jours	
Usine NOVA			Fs 12.774,65	DM 14.038,07			90 jours	60 jours	
Voith Getrebe			DM 275.319,00	DM 275.319,00			Non précis	60 jours	
Forge & Atel.									
Guerlin			Fb 91.091,00	DM 5.940,00			Oct. 1979	60 jours	
Krupp Widia F.			DM 8.628,00	DM 8.628,00			Nov. 1979	60 jours	
Sodisma SA			Fb 47.568,00	DM 3.003,03			Nov. 1979	60 jours	
Araco France			Ff 141.160,00	DM 61.108,22			Déc. 1979	60 jours	
Sté des anciens									
Ets Geismar		Ff 12.929,00	DM 5.596,97			Nov. 1979	60 jours		

Importateur	Fournisseur	Montant lère tranche DM	Montant Fact Proforma	Montant Crédoc	C/V en Z	Date d'ouverture Crédoc	Délai de livraison	Date d'expiration
suite S.N.C.Z.	Clayton Belgique		Fb 34.720,00	DM 2.191,92			Déc.1979	60 jours
	Clayton Belgique		Fb 17.860,00	DM 1.127,52			Déc.1979	60 jours
	Sodisma		Fb 13.645,00	DM 861,42			Déc.1979	60 jours
	Las SA		Fb 57.299,00	DM 3.617,00			Déc.1979	60 jours
	Las SA		Fb 178.673,00	DM 11.153,59			Déc.1979	60 jours
	ACEC		Fb 130.893,00	DM 8.263,44			Oct.1979	60 jours
	Câblerie N.		Fb 112.600,00	DM 7.108,58			Déc.1979	60 jours
	Belgium auto		Fb 114.859,00	DM 7.251,20			Nov.1979	60 jours
	Anglo-Belgium		Fb 149.037,00	DM 9.408,90			Déc.1979	60 jours
	Malherbe & T		Fb 50.334,00	DM 3.177,65			Janv.1980	60 jours
	Bap Belgium		Fb 55.318,00	DM 3.492,30			Déc.1979	60 jours
	General Electric		\$Us 20.376,63	DM 37.734,50			sept.1979	60 jours
	Vandeputte Ets		Fb 16.060,00	DM 1.013,89			Déc.1979	60 jours
	General Electric		Fb 9.818,80	DM 619,87			Déc.1979	60 jours
					DM 477.582,41			
ONPTZ	-	500.000	-	-	-	-	-	-
SNEL	-	500.000	-	-	-	-	-	-
	TOTAL GENERAL			<u>6.263.651,22</u>				

CORRESPONDANCE AVEC LES TRANSITAIRES.

cl. G. 8. 01. 79
N/Réf. VDD/EHK/247/79.

2 5 79
Monsieur Jean Pierre PETERS
AVLAMARINE - FRET
Groupe RHENUS - WIAG
39, rue François 1er
75008 PARIS

France.

Cher Monsieur Peters,

Concerne : Transport des pièces de rechange dans le cadre de l'aide allemande au Laïre.

Nous vous informons par la présente que la GOPA n'intervient pas dans l'attribution des transports des pièces de rechange.

La GOPA dans sa fonction d'Ingénieur Conseil contrôle les différentes offres envoyées par les expéditeurs auprès des bénéficiaires de l'aide allemande et conseille les intéressés à prendre le meilleur aux conditions les plus complètes en prix, sécurité et services.

Il est aux bénéficiaires du projet et aux expéditeurs de négocier d'une façon commerciale leur contrat et accord. C'est aux expéditeurs de se mettre en rapport avec les bénéficiaires du projet et de leur offrir leurs services.

Pour vous faciliter la tâche, je vous prie de m'envoyer par le canal le plus rapide une offre préliminaire formulant ce qui suit :

- Expédition en containers et containers de groupage départ FOB Mer du Nord jusqu'à CIF Matadi inclusif loyers de containers et documents.
- Le prix par mètre cube en DM ou par 1.000 Kg selon le choix de l'armement jusqu'au poids maximum de 3.000 Kg par unité et: ou d'une dimension maximale de 580 x 230 x 225 cm. Prévoyez également l'assurance de bout en bout, le supplément pour les risques de guerre et mines marines, ainsi que la taxe sur la prime d'assurance.

En espérant vous lire par retour, veuillez agréer, Cher Monsieur Peters, l'expression de mes sentiments distingués.

C. VAN DEN DRIESSCHE.

et. 6.

3 oct 1979

N/Réf. VMD/SHK/248/79. *lia*

DACCOTRANS

A l'attention de Mr M'PETI.

Cher Monsieur M'peti,

Concerne : Transport des pièces de rechange dans le cadre de l'aide allemande au Zaïre.

Nous vous informons par la présente que la GOPA n'intervient pas dans l'attribution des transports des pièces de rechange.

La GOPA dans sa fonction d'Ingénieur Conseil contrôle les différentes offres envoyées par les expéditeurs auprès des bénéficiaires de l'aide allemande et conseille les intéressés à prendre le meilleur aux conditions les plus complètes en prix, sécurité et services.

Il est aux bénéficiaires du projet et aux expéditeurs de négocier d'une façon commerciale leur contrat et accord. C'est aux expéditeurs de se mettre en rapport avec les bénéficiaires du projet et de leur offrir leurs services:

Pour vous faciliter la tâche, je vous prie de m'envoyer par le canal le plus rapide une offre préliminaire formulant ce qui suit :

- Expédition en containers et containers de groupage départ FOB Mer du Nord jusqu'à CIF Matadi inclusif loyers de containers et documents.
- Le prix par mètre cube en FIM ou par 1.000 Kg selon le choix de l'armement jusqu'au poids maximum de 3.000 Kg par unité et/ou d'une dimension maximale de 580 x 230 x 245 cm. Prévoyez également l'assurance de bout en bout, le supplément pour les risques de guerre et mines marines, ainsi que la taxe sur la prime d'assurance.

En espérant vous lire par retour, Veuillez agréer, Cher Monsieur M'peti, l'expression de mes sentiments distingués.

G. VAN DEN DRIESSCHE.-

3.05.1979

cl 6.

N/RSI/VDD/SHK/E15/79.

KUHNE ET NAGEL
Postfach 61 03 40
6000 FRANKFURT.

A l'attention de Monsieur HENZE.

Cher Monsieur Henze,

Concerne: Transport des pièces de rechange dans le cadre de l'aide allemande au Zaïre.

Nous vous informons par la présente que la GOPA n'intervient pas dans l'attribution des transports des pièces de rechange.

La GOPA dans sa fonction d'ingénieur Conseil contrôle les différentes offres envoyées par les expéditeurs auprès des bénéficiaires de l'aide allemande et conseille les intéressés à prendre le meilleur aux conditions les plus complètes en prix, sécurité et services.

Il est aux bénéficiaires du projet et aux expéditeurs de négocier d'une façon commerciale leur contrat et accord. C'est aux expéditeurs de se mettre en rapport avec les bénéficiaires du projet et de leur offrir leurs services à

Pour vous faciliter la tâche, je vous prie de m'envoyer par le canal le plus rapide une offre préliminaire formulant ce qui suit:

- Expédition en containers et containers de groupage départ FOB Mer du Nord jusqu'à CIP Matadi inclusif loyers de containers et documents.
- Le prix par mètre cube en DM ou par 1.000 Kg selon le choix de l'armement jusqu'au poids maximum de 3.000 Kg par unité et/ou d'une dimension maximale de 580 x 230 x 235 cm. Prévoyez également l'assurance de bout en bout, le supplément pour les risques de guerre et mines marines, ainsi que la taxe sur la prime d'assurance.

Par la même occasion, je vous demande de ne jamais lier le nom de la GOPA aux expéditions ni à la correspondance des bénéficiaires. Il y a lieu de vous référer au prêt allemand AL 77650662.

En espérant vous lire par retour, veuillez agréer, Cher Monsieur Henze, l'expression de mes sentiments distingués.

C. VAN DEN DRIESSCHE.

CORRESPONDANCE AVEC LES BENEFICIAIRES

AU SUJET DES RETARDS DES CREDOCS.

Kinshasa, le 20 Avril 1979
PLACE DU MARCHÉ
B.P. 2137

MOTUKA

N° IDENT. NAT. C 49917 K
SIEGE SOCIAL : KINSHASA
SUCCURSALES : LUBUMBASHI
KANANGA
LIKASI
KOLWEZI
MBANDAKA
KISANGANI
INKISI
BOMA

C O P A
B.P. 2926

KINSHASA.-

REF/AFPRC/13C/DN/REIT/79.-

Cher Monsieur VAN DEN BRIESSCHE,

Il nous est très désagréable de vous faire savoir que tous les crédits documentaires concernant le prêt allemand sont arrivés auprès de nos fournisseurs " non confirmés ".

Les Banques en Allemagne ont bien demandé à la KFW son accord de confirmation, mais à ce jour sans l'obtenir.

La plus grande partie des crédits documentaires a été réceptionnée par les banques en Allemagne vers le 20 Mars 1979.

Nos fournisseurs en Allemagne sont en partie prêts à embarquer, ou les pièces sont en production et bientôt finies pour l'expédition. Un fournisseur nous a même demandé de proroger la lettre de crédit, car la marchandise était disponible pour l'embarquement, mais le credoc non encore confirmé.

Voyez-vous que depuis le 6 Mars 1979 nous avons bloqué en banque la somme de Z. 125.819,21 comme couverture à 100 % pour les crédits documentaires du prêt allemand.

Nous subissons une sensible perte si nous calculons que, suite à la non confirmation, les importations ne seront retardées que de deux mois.-

.../...

SUIVE BEL/20/79

Notre fournisseur au Japon qui a une très grande partie de ce montant nous avait accordé l'avantage de maintenir ses prix, proposés sur sa facture du 5 avril 1978, et se trouve maintenant devant le fait que le credoc est à sa disposition, mais non confirmé.

Vous savez vous même que les fabricants Japonnais ne commencent à fabriquer que s'ils sont en possession d'une lettre de crédit confirmée.

En plus il se peut même qu'il refuse à nous fournir à ses anciens prix car entretemps une augmentation d'environ 8 % est intervenue. Entre autres nous avons également été priés par ce même fournisseur de proroger la lettre de crédit dont nous avons été débités de Z. 600,00 par la B.C.Z., pour les frais y relatifs.

Il a été convenu que les prix de vente pratiqués pour la marchandise importée sur le prêt allemand seront les plus bas possible. Déjà maintenant, nous craignons que ce ne soit possible aux conditions que nous venons de vous exposer.

Nous sommes naturellement persuadés que ce litige de non confirmation pourra être régularisé au courant de la semaine prochaine.

Nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur VAN DEN DRIESSCHE, l'assurance de notre considération très distinguée.

HERST

DEMIER

FONDE DE POUV. IR.

RICHARD LANDEUT

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Piesauto

ANCT. GARAGE CENTRAL
S. P. R. L.

I. LEVY & D. ALHADEFF

Rég. Com. n° 4119 - Lubumbashi
N° d'identification A. 04504 W.

Adr. Télégr. «PIESAUTO»

Tél. 23247 - 23347 - 22287

B. P. 7265

B. C. Z. 954890 - B. K 102892 / 11

Siège Social: KINSHASA

25. AVR. 1979
VISE D'AP
SERIE

Pièces de Rechange
Accessoires - Outillage
pour toutes marques
de véhicules automobiles

EXPEDITIONS PARTOUT
A L'INTERIEUR DU ZAIRE

Succursales : LUBUMBASHI - KOLWEZI - KANANGA - LIKASI - LIMETE

Piesauto

Kinshasa,

le 24 avril 1979

Votre référence :

Notre référence n° 460/79 - GE/KK.-

G O P A

K I N S H A S A

A l'aimable attention de Monsieur Van den Driessche

Messieurs,

Aide Allemande

En confirmation de notre entretien téléphonique d'hier après-midi, nous vous remettons en annexe, pour votre information, copies des deux télex que nous venons de recevoir de Heyco et Roulunds. Comme vous pouvez le constater, ils ne sont pas en mesure d'expédier nos commandes étant donné que la Deutsche Bank ne leur a pas encore confirmé les crédits documentaires correspondants.

Ceci est d'autant plus regrettable dans le cas de Roulunds qui est prêt pour l'embarquement d'une partie des marchandises.

Nous nous permettons de vous exprimer notre déception sur cette situation qui nous cause beaucoup de frais. Depuis bientôt deux mois nous avons dû verser un montant de 450.000 Zaires environ pour l'obtention des licences et des crédits documentaires et vous connaissez les taux d'intérêts qui nous sont réclamés par les banques de la place. En outre, depuis lors, nous avons déjà dû faire proroger ces crédits, ce qui a entraîné plusieurs milliers de zaires de frais.

Nous profitons de cette occasion pour vous demander des nouvelles de la deuxième tranche de l'aide allemande. A votre demande et depuis bientôt un mois, nous vous avons remis des factures proforma pour autorisation. Vous nous aviez promis de les accepter dès l'embarquement de la première tranche. Or, le retard intervenu à ce sujet est totalement indépendant de notre volonté.

.../...

Pieauto

Suite n° 1 - de la lettre Réf. 460/79 - GE/KK.-

.../...

Avec nos remerciements pour votre aimable attention et dans l'attente du plaisir de vous lire, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.-

GASCO Ettore
Directeur Général.

PIEPAUTO Kinshasa

Direction Générale

IESAUTO Kinshasa

Direction Générale

+? V

21342 PESOTO ZR
59873B RF DK

= ROULONDS

79 04 23

JEJ/VN/3286

AIDE ALLEMANDE - CDES 1/79 - 2/79

DE LA DEUTSCHE BANK NOUS AVONS RECU INFORMATION DE CREDIT DOCUMENTAIRE MAIS NE PAS RECU DE DOCUMENTS. VEUILLEZ RECLAMER CONFIRMATION DE CREDOC PAR L'INTERMEDIAIRE DE LA BANQUE COMMERCIALE ZAIROISE ET /OU REPRESENTANT ALLEMAND A KINSHASA. NOUS AVONS RECLAME A LA DEUTSCHE BANK DES DOCUMENTS AINSI QUE CONFIRMATION MAIS N'AVONS ENCORE RIEN APPRIS.

SALUTATIONS

21342 PESOTO ZR

21342 PESOTO ZR
59873B RF DK

PESAUTO Kinshasa

Direction Générale

21342 PESOTO ZR
RCA APR 20 1033Z
21342 PESOTO ZR

HEYCO

8513704 HEYC D

FS.NR. 7439

20.4.79 15.45 IH

ATTN. MR. GASCO OR MR. CODRON

AIDE ALLEMANDE - V/CDE 4/79.

WE JUST RECEIVED A PHONE-CALL FROM MR. LEVY
URGEING DELIVERY OF THIS ORDER.

YOUR TELEX HAS BEEN DISCUSSED AGAIN JUST
NOW WITH DEUTSCHE BANK, BUT WE WERE INFORMED
THAT THE FINAL "GO AHEAD" WILL NOT COME OUT
BEFORE NEXT WEEK.

NONETHELESS WE HAVE BOOKED OUR ORDER FIRM
AND PREPARATIONS ARE MADE TO SHIP SOONEST.
OUR PACKING DEPARTMENT STATED MIDDLE OF JUNE
EX WORKS AS DELIVERY TIME, BUT WE WILL TRY TO
SHORTEN THIS PERIOD.

AS SOON AS WE KNOW THE EXACT DELIVERY DATE
AND THE NAME OF THE BOAT, YOU WILL BE INFORMED.

BEST REG
V

AS SOON AS WE KNOW THE EXACT DELIVERY DATE AND THE NAME OF
THE BOAT, YOU WILL BE INFORMED.

BEST REGARDS / WOSSIDLO
HEYCO-WERK REMSCHEID R.F.A.

8513704 HEYC DZ
21342 PESOTO ZR

CORRESPONDANCE AVEC LE SECRETAIRE D'ETAT

A L'ECONOMIE ET A L'INDUSTRIE.

Ins. Economie Nat.^{le} 1er juin 1979.

N/Réf. VDD/SFK/265/79.

Au Citoyen Secrétaire d'Etat
à l'Economie et à l'Industrie

KIMBRASA.

Citoyen Secrétaire d'Etat;

Suite à la réunion organisée par Monsieur Gerstberger dans votre Département, nous avons le plaisir de vous informer en détail l'évolution de l'aide financière allemande dans le secteur des transports.

Auparavant, nous devons tirer votre attention que notre bureau responsable de l'exécution de ce projet n'est pas à mesure de vous fournir l'historique ni les bases qui ont faits l'objet de la mise en place de cette aide.

Pour cela, il serait utile de vous adresser soit à la K.F.W., soit à l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne, soit au Citoyen KAMA Budiaki, Directeur à la Coopération Internationale, section Europe. Ce sont ces Institutions qui ont discuté et négocié les termes de référence de ce projet.

Toutefois, en ce qui concerne l'exécution du projet qui rentre maintenant dans sa phase effective, c'est-à-dire, les arrivées proches des premières commandes des pièces de rechange au Zaïre, nous avons la conviction que c'est devenu le moment opportun d'établir le contact étroit avec votre Département.

De n'est qu'avec votre aide hautement

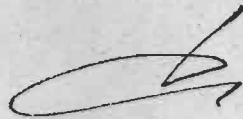
appréciée que nous puissions mener notre mission à bonne fin. Nous pensons ici surtout à la stabilisation, la fixation et les contrôles des prix de vente.

Toujours lors de cette réunion, vous avez soulevé un nouvel aspect dans ce projet, c'est-à-dire l'attribution de quotas aux sous-bénéficiaires.

Si nous avons bien compris, votre Département interviendrait d'une façon arbitraire, en imposant auprès des bénéficiaires directs, des fournitures en priorité à des sous-bénéficiaires désignés par Vous. Nous vous demandons cependant le temps nécessaire pour nous informer auprès de la K.F.W., de l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne de la Coopération Internationale et de la Banque du Zaïre sur le susdit problème, afin de nous assurer que cette opération correspond à l'esprit général de cette aide financière allemande et à la circulaire 161 du 8 février 1979 de la Banque du Zaïre.

Nous restons bien entendu, toujours à votre entière disposition pour vous fournir d'autres éléments et informations sur ce projet qui a la réputation d'être bien mise en place et efficace.

En attendant, nous vous prions de croire, Citoyen Secrétaire d'Etat, à nos sentiments les plus respectueux.



C. VAN DEN DRIESSCHE.

AIDE FINANCIERE ALLEMANDE DANS LE SECTEUR
"TRANSPORTS" A LA BANQUE DU ZAIRE AL 77.65.662

Evolution du Projet d'Execution :

Mois de Février 1979.

- Mise en place de l'administration;
- Location des bureaux;
- Contacts avec les autorités;
- Etablissement de la circulaire 161 à la Banque du Zaïre;
- Réunion aux Affaires Etrangères avec les représentants de la Coopération Internationale, de l'Ambassade d'Allemagne, des représentants du projet ainsi que tous les bénéficiaires, dans le but d'expliquer la circulaire 161 et la technique du déroulement et du contrôle.

Mois de mars 1979.

- Contrôle des listes des pièces de rechange;
- Sélection des besoins et établissement des quantités nécessaires afin d'assurer un fonctionnement normal des sociétés et dans le but de l'obtention des prix les plus favorables auprès des fournisseurs.

Mois d'Avril 1979.

- Négociation avec les armements et les expéditeurs, les frais de transports, les assurances et l'acheminement du matériel en sécurité sur le système "warehouse to warehouse".
- Contrôle et approbation des factures proforma;
- Sélection des fournisseurs;
- Contrôle des Crédocs et licences;
- Suivi du compte du fonds de contrepartie.

Mois de Mai 1979.

- Suivi des préparations des expéditions;
- Mise en place du système de contrôle à l'arrivée;
- Contrôle sur les frais bancaires des opérations;
- Contrôle sur la mise en place de l'administration des magasins auprès des bénéficiaires;
- Installation d'un nouveau système HARDEX ou similaire spécifique pour le projet;
- Suivi des embarquements;
- Préparation préliminaire de la deuxième tranche.

REMARQUES :

- 1° Suite au manque de spécimens des signatures du Département des Finances, la confirmation des Crédocs a pris 1 mois de retard, de ce fait, plusieurs bénéficiaires ont dû faire face à des intérêts bancaires ou au manque des gains provoqué par l'immobilisation de leurs liquidités payées à l'avance à l'ouverture de leurs licences. Il est évident que ces intérêts vont se répercuter sur les prix de vente.
- 2° Il est regrettable que les organismes tels que LA S.H.E.L, et l'O.N.P.T.S., ne sont toujours pas à mesure de nous présenter leurs dossiers. Un cas semblable se manifeste chez la société SODIAZ qui bien que constituée n'est toujours pas opérationnelle.
- 3° Nous savons que les premiers embarquements ont lieu le 26 et 28 mai 1979 et que d'autres embarquements sont prévus pour la première semaine du mois de juin et que le 1er arrivage des pièces est prévu pour le 11 juin 1979 à Matadi.
- 4° Pour la première tranche, le bureau de la GOPA a terminé tous les dossiers qui lui ont été présentés jusqu'à la date du 31 mai 1979.

CORRESPONDANCE SUR LA REPARTITION DU
QUOTA DESTINE A L'INTERIEUR.

Des documents

22 MAR 1979

N/Réf. VDB/SHK/79.²¹⁴

A F R I C A U T O

B.P. 2.999

KINSHASA.

Messieurs,

Concerne: Vos commandes 1ère tranche.

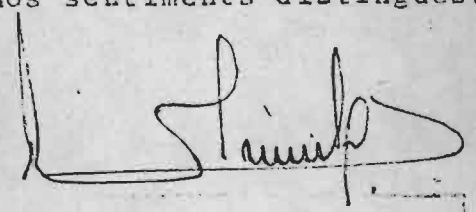
Nous vous rappelons que nous n'avons pas eu jusqu'à ce jour la contre offre de la société KUHNE & NAGEL concernant le frêt maritime de vos marchandises.

Il nous manque également dans votre dossier la répartition en pourcentage destinée à l'intérieur.

Comme vous le savez, cette répartition fait l'objet des conditions générales formulées dans la circulaire 161.

Nous vous prions de vous mettre en règle dans un délai le plus bref.

En attendant, nous vous prions de croire, Messieurs, en l'expression de nos sentiments distingués.



P.S. Nous vous rappelons que toute expédition doit se faire en container complet ou de groupage.

22. MAR. 1979

Des. UNIC.

N/Réf. VDD/SHK/213/79.

U N I C

B.P. 14.644

KINSHASA.

Messieurs,

Concerne: Vos commandes 1ère tranche.

Nous vous rappelons que nous n'avons pas eu jusqu'à ce jour la contre offre de la société KUHNE & NANGEL concernant le frêt maritime de vos marchandises.

Il nous manque également dans votre dossier la répartition en pourcentage destinée à l'intérieur.

Comme vous le savez, cette répartition fait l'objet des conditions générales formulées dans la circulaire 161.

Nous vous prions de vous mettre en règle dans un délai le plus bref.

En attendant, nous vous prions de croire, Messieurs, en l'expression de nos sentiments distingués.



P.S. Nous vous rappelons que toute expédition doit se faire en container complet ou de groupage.



Kinshasa, le 17 Février 1979
PLACE DU MARCHÉ
B.P. 2137

ENTREE
LE 19.2.1979
VISE PAR
TERMINE
LE 24.2.1979

N° IDENT. NAT. C 49917 K
SIEGE SOCIAL : KINSHASA
SUCCURSALES : LUBUMBASHI
KANANGA
LIKASI
KOLWEZI
MBANDAKA
KISANGANI
INKISI
BOMA

MONSIEUR VAN DEN DRIESSCHE
G O P A
K I N S H A S A . -

N/REF/APPRO/067/DH/MML/79

Cher Monsieur Van Den Driessche,

Nous nous permettons de vous soumettre nos factures proformas pour la première tranche du crédit Allemand.-

Ce qui est de la répartition à l'intérieure, nous avons l'habitude de garder 50 % à Kinshasa pour nos succursales

MONSAL , et 20 %

AUTO-PARTS , 30 %

et nous envoyons 50 % à nos succursales répartie entre

LUBUMBASHI	15 %
KANANGA	10 %
INKISI	35 %
BOMA	5 %
MBANDAKA	7 %
KISANGANI	10 %

Nous vous joignons un formulaire de répartition lequel vous sera soumise à chaque fois que nous réceptionnons une commande qui entre dans la ligue du crédit Allemand, ensemble avec les copies des lettres de transport.

.../...

MOTUKA-ZAIRE

SUITE REF/C67/DH/MML/79

En plus sont à votre disposition les fiches de stock que nous tenons pour chaque succursale.

Il nous sera agréable de recevoir de retour, au plus vite, les proformas visées, pour nous permettre d'ouvrir les licences d'importation.

Nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur Van Den Driessche, nos sincères salutations.

HORST

DEHME

DIRECTEUR DES APPROVISIONNEMENTS.-

RICHARD LANDEUT

FONDE DE POUVOIR.-



UNIC SPRL/UNION NATIONALE INDUSTRIELLE ET DU COMMERCE

ENVOI
LE 05 AVR 1979
VISÉ PAR
PLR/MINE
LE

G O P A

Boulevard du 30 Juin
B. P. 2926

KINSHASA-1

N/Réf. : U.PR/JPL/JML/63/79

Kinshasa, le 4 avril 1979

Messieurs,

Concerne : Nos commandes 1ère tranche.

V/lettre réf. VDD/SHR/213/79 du 22.03.1979

Lors de la réception de la marchandise sur l'aide allemande, nous répartirons nos pièces destinées à l'intérieur de la façon suivante :

- AFRICA PARTS, Kisangani	5%
- BUKAVU MOTORS, Bukavu	10%
- DOMAINE DE KATALE, Goma	5%
- PROCURE DES MISSIONS, Boma	2%
Kangu	2%
Kananga	2%
Mbuj-Mayi	2%
Lisala	2%
Budjala	2%
Inongo	2%

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente, et vous prions d'agrèer, Messieurs, nos salutations distinguées.

U.N.I.C., s.p.r.l.

EXTRAIT DU JOURNAL "ELIMA" DU 5 MAI 1979.

Notre propos

Autour de la disparité du prix des pièces de rechange

La période crisatique que le monde est en train de traverser a provoqué une explosion vertigineuse des prévisions budgétaires à telle enseigne que cette crise est ressentie de plusieurs façons d'un pays à l'autre. Chez nous, puisque nous n'avons pas échappé aux contre-coups de cette situation difficile, plus d'un ont constaté que la loi de l'offre et de la demande a donné du fil à retordre à nos autorités qui ne pouvaient pas tolérer l'anarchie qui s'est manifestée en matière des prix. Votre assané n'ayant point d'oreilles, les responsables nationaux ont compris qu'il fallait commencer par juguler la hausse exagérée des prix des biens de consommation courante avant toute chose.

Ce qui explique l'action d'envergure qui a été amorcée contre la surenchère et la spéculation qui ont donné l'impression de prendre racines chez les commerçants locaux. L'on a encore frais à l'esprit qu'un sac des cossettes de manioc (aliment de base du Zaïrois) a coûté, il y a quelques temps, le quadruple, voire même le quintuple de ce qu'il devrait coûter normalement.

Heureusement, à l'heure qu'il est, la situation tend peu à peu vers la normale grâce à l'opération «Ntalo ekita», laquelle opération donne déjà des résultats escomptés. Cependant, il est un

fait que la surenchère que nous avons connue n'a pas touché uniquement le secteur des produits vivriers. C'est tout le système économique qui a été bouillonné, dans la capitale principalement. Nous citerons entre autres exemples, le marché des pièces de rechange pour automobiles, qui connaît ces temps derniers des perturbations on ne peut plus inquiétantes qu'une intervention des services compétents des affaires économiques s'avère indispensable.

Pour être plus près de la réalité, nous avons effectué un tour de reconnaissance dans les magasins de vente des pièces de rechange. Nous nous sommes limités à ceux avoisinant l'Hôtel de Ville de Kinshasa. Il faut signaler tout de suite que ces magasins ne sont distants les uns des autres que de quelques mètres. Cependant la disparité des prix que l'on peut facilement discerner pour une même pièce est matière à réflexion. En termes clairs, une pochette de joints qui coûte bon prix chez Piesauto voit ce prix doublé chez Pireza. Les batteries que l'on achète à un prix bas chez les maisons représentatives de quelques marques d'autos chez nous, se vendent à des prix exorbitants non loin de l'Hôtel de Ville.

Qu'est-ce à dire ? Le marché triangulaire, ce fléau que nous avons à maintes occasions dé-

noncé, a trouvé un champ de d'action dans le secteur de la vente des pièces de rechange. L'on pourrait nous rétorquer qu'il faut dès lors acheter là où c'est moins cher. D'accord, mais il est un fait que l'offre étant moindre que la demande, ces magasins «bas prix» arrivent facilement à épuiser leurs stocks en un tourne-main. L'on est donc obligé de déboursier quand même les prix élevés tels que affichés chez Pireza.

Pour essayer de savoir pourquoi chez Pireza les pièces de rechange coûtent plus cher que chez les autres, nous nous sommes présentés, incognito, devant les comptoirs de ce magasin où malheureusement nous n'avons rien tiré de ceux que nous avons questionnés. C'est pourquoi, nous en appelons à la compétence des services des affaires économiques pour que l'uniformité des prix des pièces de rechange soit en vigueur, surtout dans les magasins avoisinant l'Hôtel de Ville de Kinshasa.

Car, à l'allure où vont les choses, il semble paradoxal que chez les uns les prix sont modiques et chez les autres ces prix sont exorbitants pour une même pièce.

Nous y reviendrons prochainement, plus en profondeur.

Elonga Adjadje

Elongas du 5-5-79

PLAN DE TRAVAIL & GRAPHIQUES.

PLAN DE TRAVAIL.

Les activités ont commencé le 1er février 1979, et par les graphiques ci-joints nous donnons l'évolution de la 1ère tranche, ainsi que nos prévisions pour les autres tranches.

Tout ce plan de travail est relatif. Jusqu'à ce jour, on ne nous a pas communiqué la procédure spéciale dérogeant de la circulaire 161 et permettant aux sociétés d'Etat de disposer de la totalité de leurs crédits. Jusqu'à ce jour, nous maintenons pour les susdites sociétés, et dans les moyens du possible les tranches de DM 500.000.

Il est important de noter que des sociétés comme l'Office des Routes, l'Onatra et la S.N.C.Z. sont handicapées par cette distribution fractionnée qui leur empêche de placer les grosses commandes d'une seule fois et de ce fait de négocier des prix plus avantageux et des délais de livraison plus rapides. Nous prévoyons l'achèvement de la 1ère tranche vers janvier - février 1980, comme les premiers arrivages sont prévus pour la mi-juin début juillet, nous préparons dès maintenant la seconde tranche.

Pour l'apurement de la 1ère tranche, nous attendons toujours les dossiers de la S.N.EL., O.N.P.T.Z. et SODIAZ. Ces dossiers ne seront pas disponibles avant juillet - août 1979 et les délais de livraison de leurs matériels ne sont pas connus.

Par la non disponibilité du crédit en Allemagne, suite à un défaut technique de signatures du Département des Finances à Kinshasa, l'exécution des commandes a été retardée d'un bon mois.

Nous estimons que dans les prochaines tranches, nous pourrions gagner dans l'exécution un à deux mois sur les pièces courantes à commercialiser, ceci devrait se démontrer dans le calcul du prix de revient des pièces qui ne seront plus susceptibles à une majoration suite aux intérêts bancaires payés sur les emprunts.

Nous comptons réaliser le projet pour la fin de 1980 et même quelques mois plus tôt à condition qu'on nous donne la dérogation demandée pour les sociétés d'Etat qui commandent souvent du matériel spécial susceptible à des délais de livraison très longs.

En ce qui concerne les contrôles, nous sommes prêts et les sociétés privées qui seront les premières à être servies ont déjà leur kardex en place.

Il y a lieu également de prendre contact en Allemagne avec les représentants de l'OZAC, des délais de contrôles de 3 à 4 semaines étant imposés pour l'embarquement des marchandises destinées aux bénéficiaires. Ces délais bouleversent également notre plan de travail et d'exécution.

En ce qui concerne la répartition vers l'intérieur, les succursales des sociétés sont connues et les 30% prévus pour l'intérieur sont et restent à respecter. Pour les régions où il n'y a pas de représentations des susdites sociétés, nous procéderons en commun avec l'Economie pour faire une liste des priorités destinées à majorité à des sociétés agricoles.

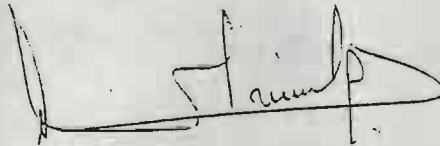
Nous vous annexons également un graphique sur l'évolution du projet par bénéficiaire. Toujours est-il que ce document est susceptible à des modifications pour des raisons de manque des fonds locaux éventuels, retard d'introduction des dossiers par les bénéficiaires ou le changement de la procédure pour les sociétés d'Etat.

Vous remarquerez également que le graphique des tranches démarre aussi bien à la commande qu'à la livraison par une pointe forte. Ceci est dû à la rapidité d'exécution et d'introduction des dossiers des sociétés privées. La courbe s'accroît moins forte après les deux premiers mois suite à la lenteur des sociétés d'Etat ainsi que les délais très longs imposés par les fournisseurs.

Les mois les plus denses du projet seront pour 1979, juin et juillet pour le cumul des lers arrivages avec la préparation de la 2ème tranche. Le mois de septembre pour les contrôles à l'intérieur et les arrivages cumulés de la 1ère et de la 2ème tranche. Le mois d'octobre pour la préparation de la 3ème tranche et le contrôle des prix. Le mois de décembre pour les arrivages cumulés de la 1ère, 2ème et 3ème tranche.

Le mois de janvier 1980 pour la préparation de la 4ème tranche,
les arrivages de la 1ère, 2ème et 3ème tranche. Le mois d'avril
1980 pour les arrivages de la 2ème, 3ème et 4ème tranches.
Le mois de juillet 1980 pour les arrivages de la 3ème et 4ème
tranche.

Les contrôles prévus pour Kinshasa sont réguliers et spontanés à
l'arrivée de la marchandise et à la répartition. Nous prévoyons
une fréquence de deux tournées par mois. Pour l'intérieur par contre,
nous estimons qu'une tournée bimestrielle soit amplement suffisante.

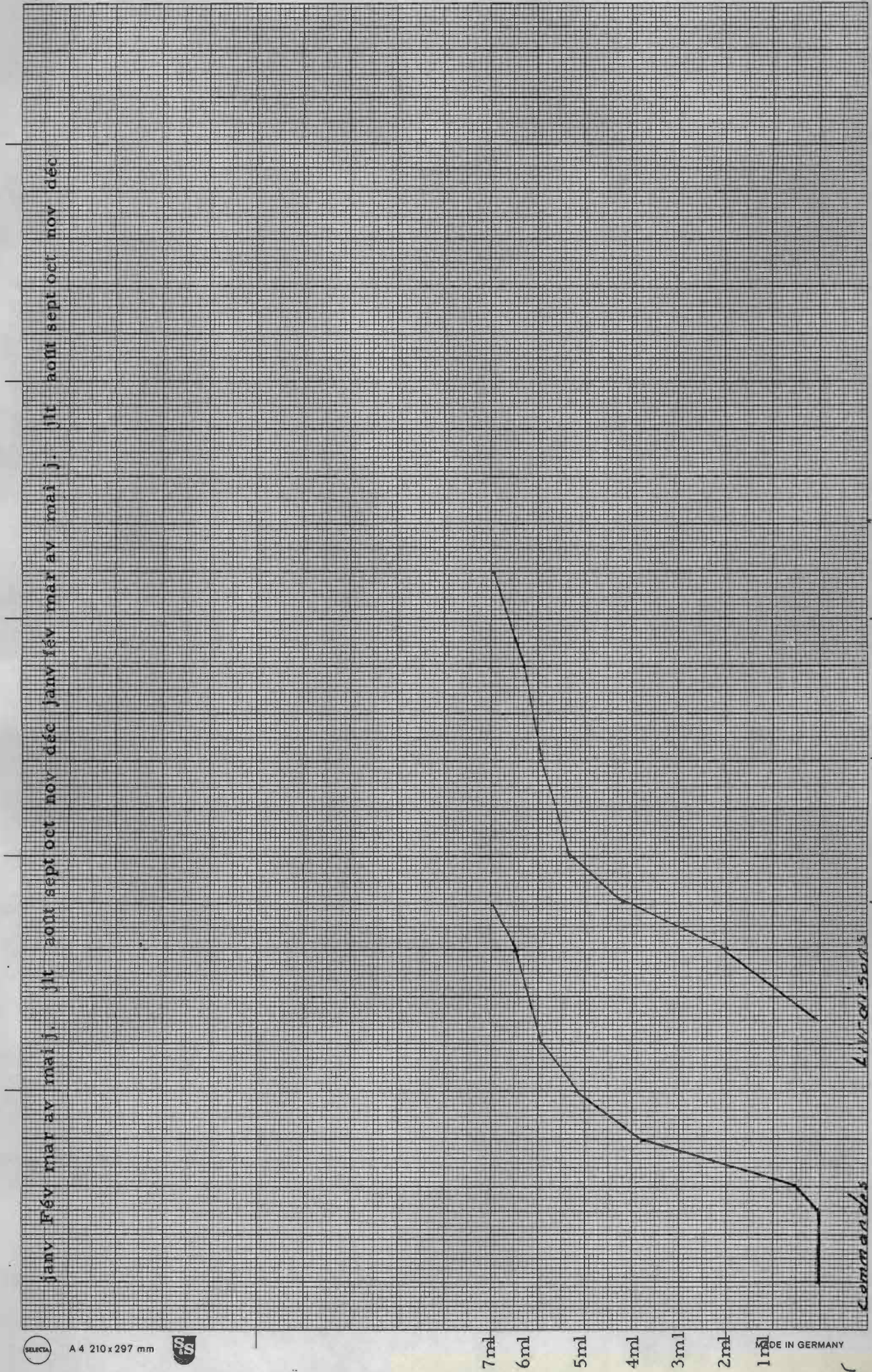


C. VAN DEN DRIESSCHE.

EVOLUTION DES CONTROLES ET COMMANDES DE LA 1ERE TRANCHE.

1979

1980



commandes

livraisons

2EME TRANCHE

1980

1979

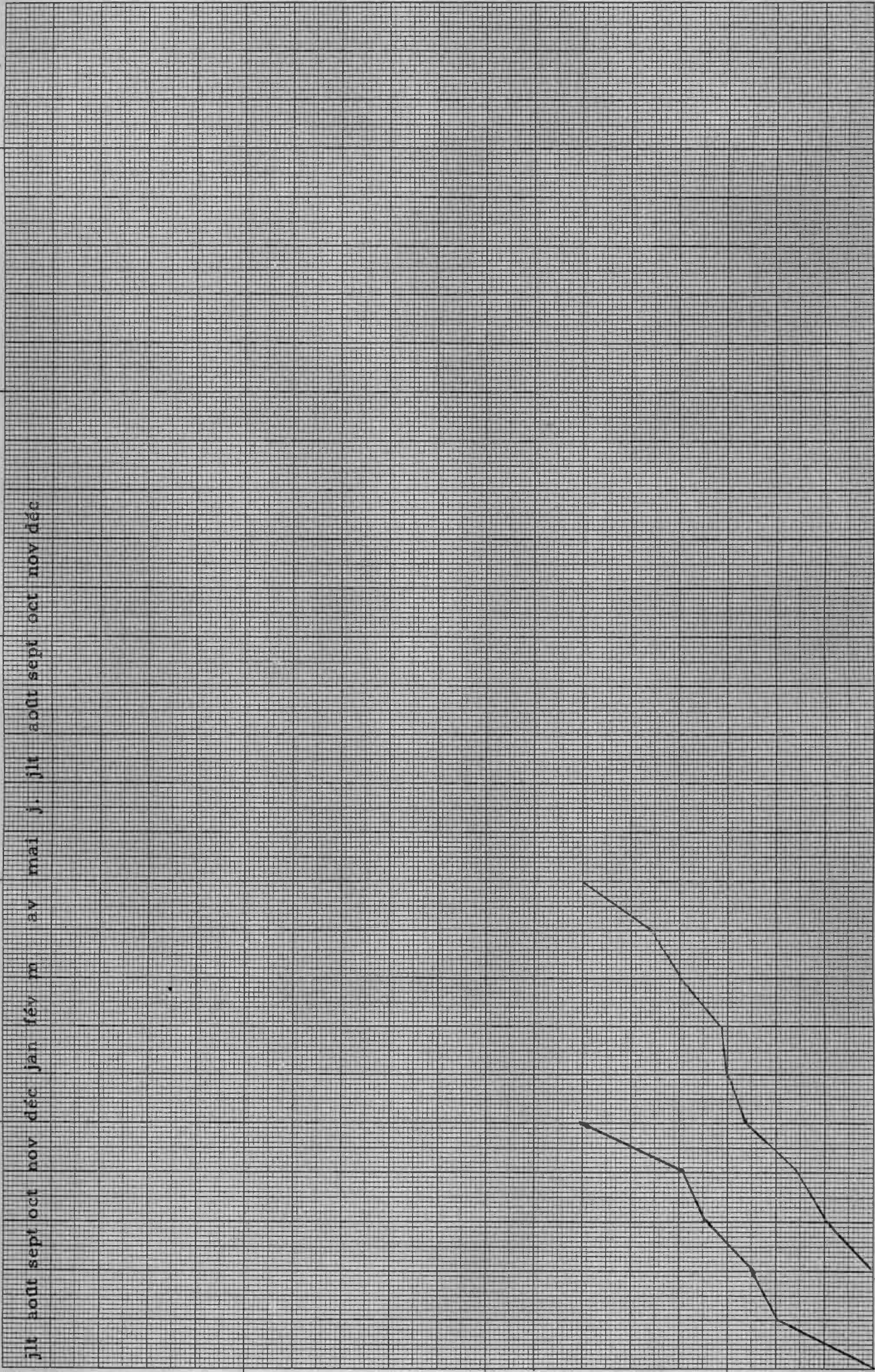
jlt août sept oct nov déc jan fév m av mai j. jlt août sept oct nov déc



A 4 210 x 297 mm



7ml
6ml
5ml
4ml
3ml
2ml
1ml
MADE IN GERMANY



Commandes livraisons

3EME TRANCHE

1980

1979

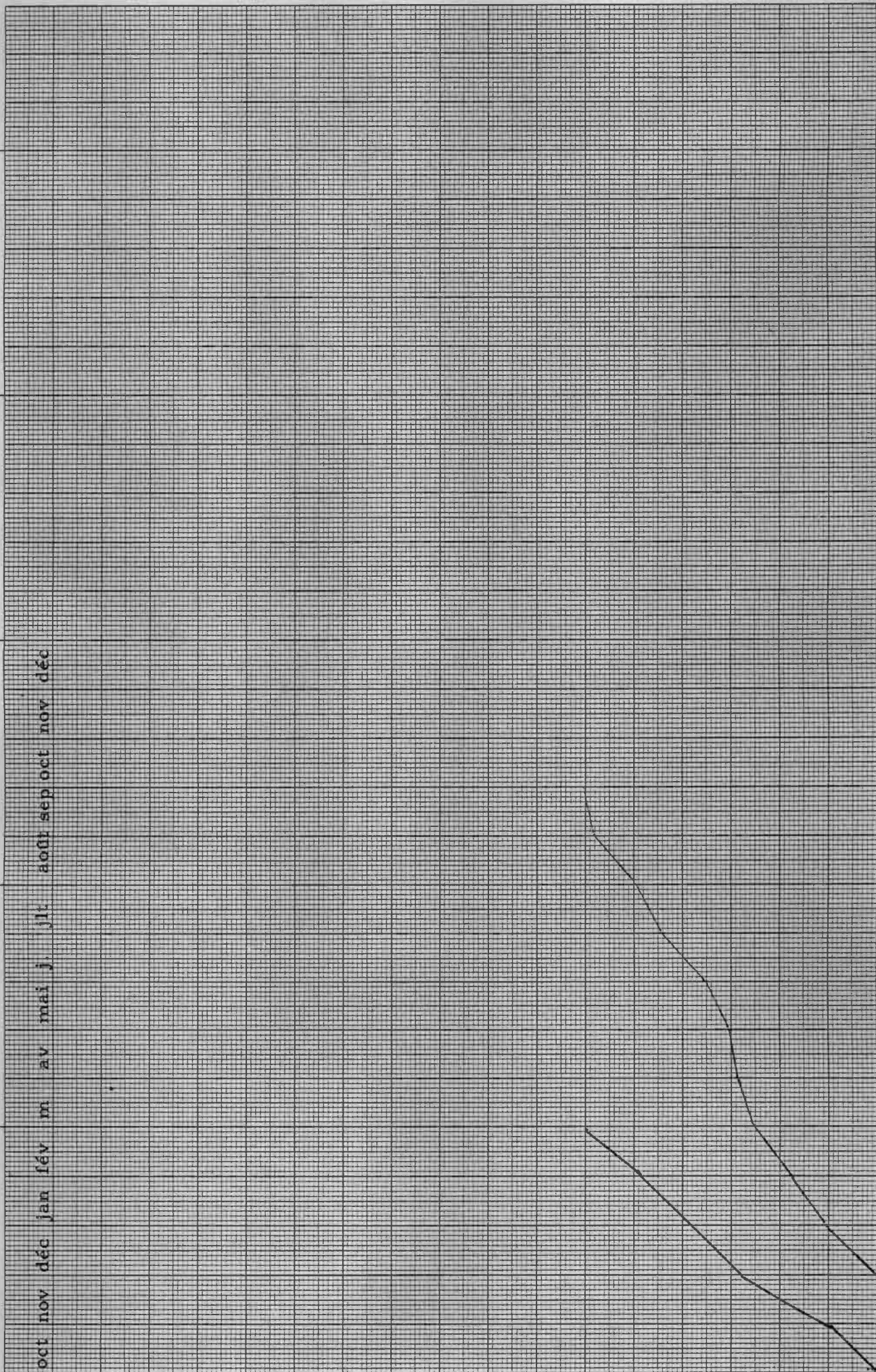
oct nov déc jan fév m av mai j. jlt. août sep oct nov déc



A 4 210 x 297 mm



7ml
6ml
5ml
4ml
3ml
2ml
1ml
MADE IN GERMANY



Commandes 11.12.80 5.078

1980

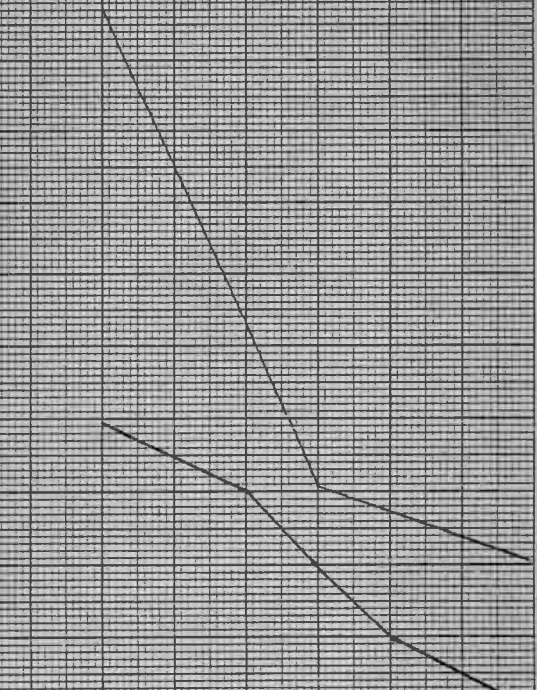
jan fév m av mai j. jlt août sept oct nov déc



A 4 210x297 mm



7ml
6ml
5ml
4ml
3ml
2ml
1ml
MADE IN GERMANY



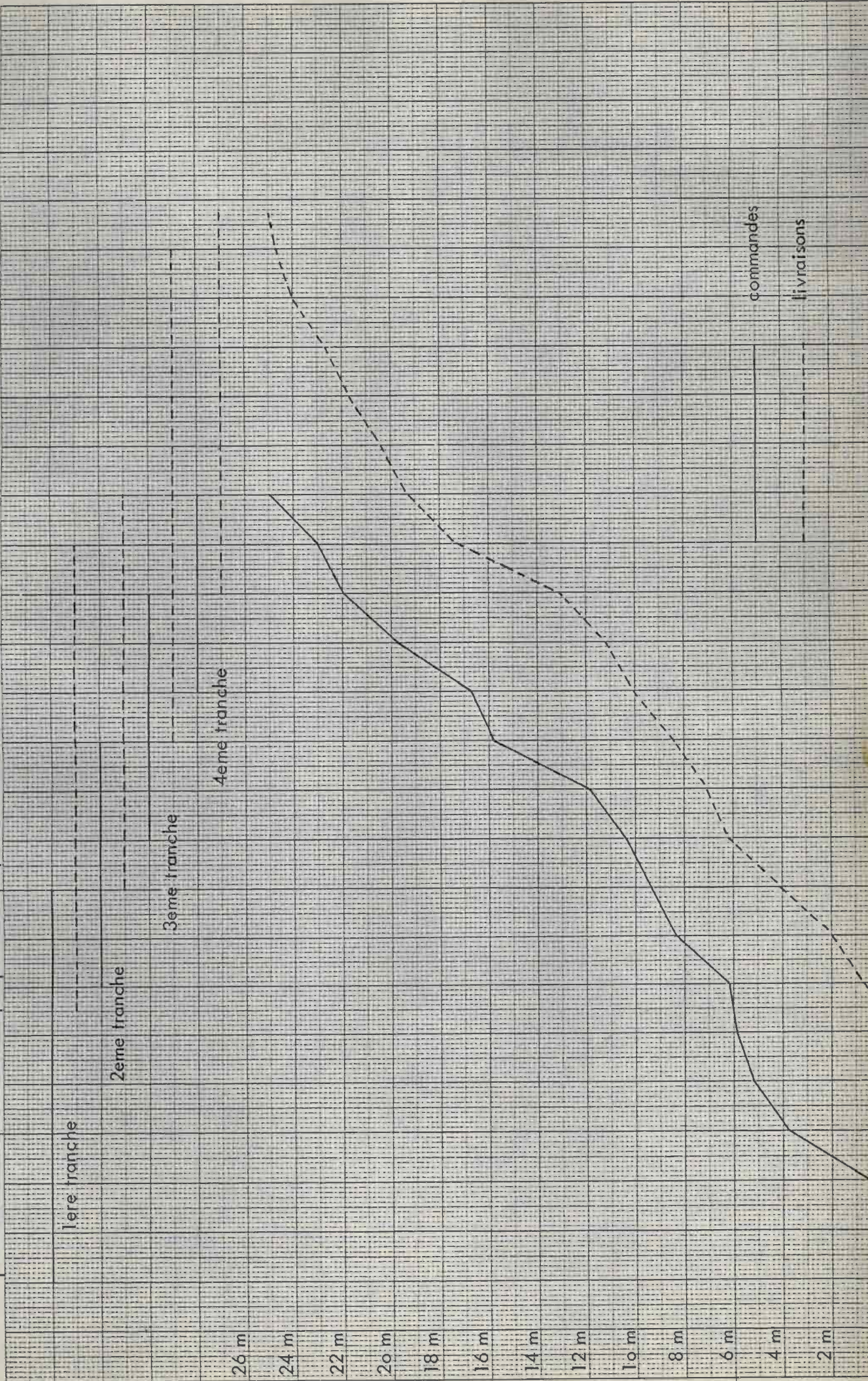
commandes livraisons

EVOLUTION GENERALE

1980

1979

janv fév mar av mai j. jlt. août sept oct nov déc | janv fév mar av mai j. jlt. août sept oct nov déc



Plan d'affectation du personnel

		Phase 2																
		1979						1980										
		août	sep	oct	nov	déc	jan	fév	mar	av	mai	j. jlt.	août	sep	oct	nov	déc	
<u>Experts</u>	<u>Technicien commercial</u> (responsable du suivi des commandes et de la surveillance des livraisons du materiel)																	
	<u>Expert en pièces de rechange-auto</u> (responsable de la surveillance de l'utilisation du materiel)																	

Légende:



Activité au Zaïre